

et révolutionnaire de l'autre, ont des racines tout aussi anciennes s'inspirant des différentes périodes de la carrière de Mahomet.

Sir Bernard Lewis conclut sur l'incapacité des concepts politiques occidentaux à apporter une solution aux maux des peuples islamiques. Les remèdes empruntés à l'Europe de l'Est et de l'Ouest, à l'Amérique du Nord et du Sud n'ont apporté que déceptions et interrogations. Aussi un nombre croissant de musulmans se tournent-ils vers ce qu'ils perçoivent comme étant leur propre passé, afin d'y trouver les clefs de leur futur bien-être.

Nicolas JENSÉ.

EXPRESSIONS DU POLITIQUE

Andrew W. LEWIS, *Le Sang royal : la famille capétienne et l'État France, X^e-XIV^e siècle*. Trad. de l'anglais Jeannie CARLIER, préf. de Georges DUBY. Paris, Gallimard, 1986. 14 × 23, 448 p. (« Bibliothèque des histoires »).

Année de commémoration capétienne, 1987 a apporté une riche moisson de publications sur la monarchie et le pouvoir royal dans la France médiévale. Mais l'ouvrage de A. W. Lewis n'est en rien une œuvre de circonstance. C'est un maître livre, en effet, qui est mis à la disposition des lecteurs français, le résultat de minutieuses recherches, appelé à faire date par la densité érudite de son propos, sur les notions de la dynastie et du pouvoir exprimées et vécues dans une période dominée par l'aristocratie et la mystique royale chrétienne. La « Bibliothèque des histoires », en éditant ce livre après l'ouvrage de Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, qui s'intéressait surtout à la conception de la nation et de la monarchie au bas Moyen Âge, nous offre un diptyque chronologique des idées du pouvoir dans le royaume de France. On nous permettra de dire ici notre préférence pour la rigueur et l'érudition de l'étude d'A. Lewis, qui est animé par la volonté de poursuivre une enquête constamment démonstrative et vérificatrice.

L'érudition exemplaire d'A. Lewis est sans complaisance, au détriment parfois de la compréhension immédiate du propos de l'auteur. L'analyse progresse pas à pas, et n'aborde jamais un nouveau développement avant d'avoir établi la liste des objections possibles à l'étape précédente de la démonstration. Ce souci est

perceptible immédiatement dans l'économie d'ensemble du livre. La thèse présentée est relativement brève, ramassée en 225 pages scandées en cinq chapitres ; on y reviendra. Le noyau de la démonstration est enrichi par 95 pages de notes intimement associées au texte. L'instrument de travail sur les questions dynastiques françaises est complété par un tableau généalogique clair des Capétiens et, en appendice, par le relevé des actes de Robert I^{er} de Dreux, Philippe Hurepel et Robert I^{er} d'Artois, ainsi que par les plans de la nécropole royale de Saint-Denis, illustrant ses transformations. Un index abondant et une bibliographie de 29 pages assurent un maniement commode de l'ouvrage. On peut être sûr de la qualité d'information de l'auteur, proche de l'exhaustivité — peut-être parce qu'il a pu bénéficier, aux États-Unis, d'un accès beaucoup plus commode et rapide à la bibliographie du sujet que n'eût pu le faire, paradoxalement, un historien français ?

Cette remarque ne retire aucun mérite au travail d'A. Lewis ; car l'information, si abondante et diverse par les points de vue que ses prédécesseurs exprimaient, a été confrontée aux sources, textes narratifs, propagande et réflexion juridique, mais aussi — c'est un aspect de la supériorité du travail d'A. Lewis sur celui de M^{me} Beaune — actes de la pratique et documents de chancellerie, plus sûrs indices de l'application et de la diffusion des conceptions théoriques du pouvoir.

L'originalité de cette enquête vient de l'association maîtrisée d'une démarche scrupuleuse, fidèle à la plus grande tradition de rigueur universitaire, et d'une problématique ouverte sur les acquis et les concepts anthropologiques de l'analyse des structures sociales et parentales. A. Lewis a cherché ainsi à reprendre le dossier, connu, du pouvoir capétien et de sa transmission, en le soumettant à des interrogations nouvelles, relevant de l'histoire sociale plutôt que de l'histoire politique. Il s'agit pour lui de rompre avec la vision traditionnelle de la constitution de l'unité territoriale française par les Capétiens, afin de mieux comprendre la signification des apanages créés au XIII^e siècle. Peut-être, d'ailleurs, l'auteur néglige-t-il trop l'évolution des historiens français eux-mêmes sur ces questions... A. Lewis s'interroge sur la conception profonde que le lignage capétien se faisait de lui-même, de la nature du pouvoir qu'il exerçait, et de la manière dont les générations se transmettaient ce pouvoir. Ainsi, la famille royale doit être analysée dans sa composition, et confrontée à l'organisation et aux pouvoirs des autres grandes familles de l'aristocratie princière et ducale dans le royaume de France.

Le premier chapitre étudie, dans la perspective des études de Jan Dhondt et de K. F. Werner, la formation du *Geschlecht* capétien entre 900 et 1050. Les politiques matrimoniales, le système des noms de personnes (surtout les prénoms de l'héritier) permettent de montrer, au sein d'un lignage plus restreint et linéaire que d'autres grandes familles franques, l'association de plus en plus étroite de l'aîné de la famille à la domination territoriale et politique du patrimoine — les acquêts allant plutôt aux fils cadets. L'accession au trône ne transforme pas, au X^e siècle, le comportement successoral de la famille, mais renforce et rend plus complexe le réseau d'alliances dans la noblesse. La couronne se transmet comme un héritage, au même titre que des terres et des pouvoirs seigneuriaux dans d'autres familles. Il semblerait que cette homologie permette d'expliquer l'acceptation relativement facile du pouvoir royal par les autres lignages.

La dynastie s'étant constituée par des pratiques sociales caractéristiques des familles nobles, elle se consolide progressivement aux XI^e et XII^e siècles (chap. 2). L'idée de légitimité du sang par transmission agnatique reste dominante. Cependant, on voit reparaître, à partir de Philippe I^{er}, des prénoms carolingiens, qui renverraient plutôt à l'exercice continu, à travers plusieurs familles, d'une dignité royale. L'*ordo* du couronnement de Louis VI insiste sur le sacre, ajoute la dimension de mandat divin au *jure haereditario*. Cependant, ni le règne de Louis VI, et ses difficultés matrimoniales, ni celui de Louis VII ne permettent de confirmer encore la constitution de l'idée de dynastie, c'est-à-dire le fait que les enfants des rois sont engendrés pour devenir rois et ne sont pas seulement détenteurs de la couronne parce qu'ils la recueillent avec l'héritage paternel.

Le chapitre 3, particulièrement documenté, fournit une confirmation importante du caractère décisif du règne de Philippe-Auguste dans l'histoire capétienne. L'auteur a procédé à une enquête inédite, systématique, dans les formulaires de la chancellerie royale. Il en conclut qu'à partir de 1190, année du départ pour la croisade et de la fameuse ordonnance (pourquoi s'obstine-t-il à l'appeler testament sans y mettre au moins les guillemets ?), les actes du roi sont passés en son nom et au nom de ses *héritiers* lorsqu'ils touchent au droit féodal, au nom des *successeurs* du roi si celui-ci agit du point de vue de la puissance et de la dignité royale — notamment envers l'Église. L'assise territoriale des pouvoirs seigneuriaux du roi est toujours conçue sous l'influence de la pratique aristocratique générale.

L'idée dynastique s'enrichit au XIII^e siècle (chap. 4) d'une réflexion théorique exprimée par les chroniqueurs et les juristes. Elle devient également plus complexe, car la légitimité du pouvoir est désormais associée à la continuité entre les dynasties carolingienne et capétienne, reconstituée à travers plusieurs systèmes de filiation. À la même époque, les tombes royales à Saint-Denis sont redispuestas de façon à former deux rangées de sépultures, une carolingienne, une capétienne, au centre desquelles prennent place les tombes de Philippe-Auguste, Louis VIII et plus tard Louis IX. L'affirmation de la conscience généalogique se développe également, à cette période, dans la plupart des familles nobles. Mais la figure de saint Louis, à la fin du XIII^e siècle, permet de condenser dans le roi idéal l'image des vertus de la famille royale exprimées systématiquement depuis Philippe-Auguste. Par contraste, les souverains de la fin du XIII^e siècle ne paraissent pas toujours dignes de leur fonction. L'idéal s'est mué en critique.

Au début du XIV^e siècle, les exigences conjuguées des qualités du lignage et de la piété personnelle des rois pour exercer la *dignitas* royale contribuèrent, à partir de 1316, à l'exclusion des femmes de la succession royale.

Ayant évoqué plus qu'examiné cette perspective, l'auteur revient, dans le dernier chapitre, au point de départ de sa réflexion. À la lumière de l'évolution de l'idée dynastique, jusqu'ici abordée du seul point de vue de l'héritier de la couronne, il s'agit de comprendre le sens des apanages, et d'étudier l'idée de la famille royale pour les fils cadets des rois. L'auteur réfute l'analyse traditionnelle qui considérait la création des apanages par le testament de Louis VIII comme une aberration dans la politique d'unification territoriale des rois de France. L'ambiguïté du statut des apanages, source de conflit pendant la régence de

Blanche de Castille, ou en 1271, lors du procès entre Philippe III et Charles de Valois au sujet de l'Auvergne et du Poitou, remonte, selon l'auteur, à la dotation de Philippe Hurepel, bâtard légitimé de Philippe-Auguste. Il n'est pas clair alors, dans les actes royaux, que l'héritage de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, ait été concédé par le roi à Philippe Hurepel comme une part d'héritage des terres tenues par le souverain, ou comme un simple don soumis à une clause de rétrocession.

Louis VIII et Louis IX, avec une inégale générosité, ont procédé en faveur de leurs fils cadets à des partages des « fiefs et domaines » acquis par l'exercice des droits suzerains, sans jamais toucher aux terres patrimoniales de la couronne. La question des apanages est ainsi à dissocier de l'exercice du pouvoir ; elle obéit aux règles coutumières d'une dotation familiale pour les fils cadets de l'aristocratie. Ce n'est ici que l'aspect réel d'un ensemble de relation entre les princes des branches cadettes et la royauté, périodiquement renforcée par de brillants mariages ou des dotations en pairies. L'évolution de la titulature le manifeste, en passant de l'usage prépondérant du titre attaché à la terre, à celui de « fils du roi de France », réservé aux apanagés — non à leurs descendants — et bientôt transformé par l'usage populaire en titre de famille (à partir de 1299 : « Louis de France, comte d'Évreux »). Dès lors, le royaume est conçu comme un bien commun à la famille ; naturellement en 1316, les princes, frères du roi défunt, s'estiment capables, par le sang, de gouverner l'État.

On aura sans doute perçu, par ce bref compte rendu, un étonnant rétrécissement de perspective au dernier chapitre. Il faut bien, en effet, reconnaître les limites des conclusions présentées par l'auteur. Il fournit une démonstration très convaincante sur la signification réelle des apanages pour la famille capétienne. Son apport à la compréhension de cette question ardue, en surmontant un juridisme étroit, nous paraît décisif. Mais il a sans doute tendance à inverser trop complètement l'approche de la dynastie royale ; à force de chercher les rapprochements comportementaux des Capétiens et des autres familles nobles de la France médiévale, il tend à occulter les différences que l'on devrait analyser en terme de mystique du pouvoir. Certes, le rapport à la terre, les liens familiaux sont très semblables chez les Capétiens, les ducs de Normandie ou les comtes de Champagne. Seuls les premiers, cependant, furent reconnus comme rois ; les difficultés n'ont pas manqué, mais il n'en reste pas moins qu'au XIII^e siècle, la famille capétienne est la seule unanimement reconnue comme digne de la couronne. A. Lewis, sans méconnaître l'existence de ces questions, ne les pose pas dans sa démonstration : pourquoi seul le roi, parmi les nobles, est-il reconnu comme détenteur d'un pouvoir thaumaturgique (l'onction sacrée vue par l'aristocratie devrait être étudiée) ? Pourquoi l'usage d'un blason héraldique est-il plus tardif chez les Capétiens que dans n'importe quelle autre famille royale (comme l'a montré M^{me} Beaune) ? Dès lors, il semble que l'affirmation, p. 239, selon laquelle « à la mort de Louix X, les princes se réunirent pour décider du sort du royaume comme ils l'auraient fait s'il s'était agi d'une propriété de famille », soit pour le moins incomplète. La royauté, ce ne sont pas seulement des terres, une famille, c'est une mystique dont tout lignage n'est pas digne. Le livre d'A. Lewis est une pierre d'angle essentielle pour comprendre mieux ce que furent les Capétiens,

mais ce n'est pas la clé de voûte ; on s'en réjouira, puisque cela promet encore d'autres études possibles et passionnantes.

Philippe JANSEN.

Lacey Baldwin SMITH, *Treason in Tudor England. Politics and Paranoia*. Princeton, Princeton University Press, 1986. 14 × 22, 342 p.

On ne saurait mieux élucider le sens de ce livre qu'en s'interrogeant sur le paradoxe implicite qu'exprime d'emblée le choix du titre. En effet, tandis que l'étiquette « Tudor » évoque dans l'inconscient collectif anglo-saxon une ère d'abondance et de stabilité, l'ouvrage, en insistant sur la « trahison », voire la « paranoïa », semble jeter le discrédit, ou du moins la suspicion, sur l'unanimité politique qu'incarnent à des degrés divers Henri VII, vainqueur de l'anarchie féodale, Henri VIII, truculent adversaire de Rome, ou Élisabeth I^{re}, vierge tutélaire et protectrice de ses peuples²⁷. Comment démystifier, derrière le conformisme politique, l'existence de la crainte malade, et quasi obsidionale de la conspiration ? Emprunté au vocabulaire de la psychiatrie, le terme « paranoïa » a bien un effet scandaleux. Il stigmatise l'existence de « majorités morales », allusion à peine voilée à la situation américaine, et l'auteur ne manque pas de renvoyer dos à dos l'abbé Barruel et MacCarthy, ou encore de rappeler que la droite comme la gauche voient périodiquement poindre et se préciser la thèse manichéenne du complot et de la subversion (p. 38-39). Partagé entre sa dévotion envers le xvi^e siècle et son iconoclasme foncier, le style de l'ouvrage s'apparente dans sa causticité à la littérature des Lumières, avec sa façon emphatique de renvoyer dos à dos tous les fanatismes. Le xvi^e siècle de L. B. Smith a toutes les ambiguïtés du bon sauvage, et l'ambivalence foncière du primitif, encore marqué par une vision du monde « animiste et anthropomorphe » (p. 129). En fait, cette mise à distance n'empêche pas de fréquents clins d'œil à l'actualité : l'Angleterre des Tudor, parcourue par les espions et les mouchards, évoque le spectre totalitaire, si bien décrit par Orwell dans son roman *1984*, et l'auteur conclut à l'existence d'une « Big Brother Mentality » (p. 160).

On le devine à ces quelques exemples, l'ouvrage, d'une écriture dense et fournie, ne néglige aucune piste, et se révèle de lecture stimulante. S'il fallait adresser une critique à son auteur, ce serait d'avoir sacrifié parfois au pittoresque, en accumulant des citations plus séduisantes que démonstratives. La modernité du xvi^e siècle est peut-être inutilement estompée par la vision d'un âge théologique — au sens positiviste — qui ne rend qu'imparfaitement compte, selon moi, de l'extraordinaire aventure de la Renaissance anglaise, de Thomas More à Francis Bacon²⁸. Il y a quelque injustice à conclure aussi facilement de la

27. Roy STRONG, *The Cult of Elizabeth*, Londres, Thames & Hudson, 1977.

28. Jean-Pierre MOREAU, *Rome ou l'Angleterre ? Les réactions politiques des catholiques anglais au moment du schisme (1529-1553)*, Paris, P.U.F., 1984.

prégnance des métaphores à une pensée analogique, gouvernée par les correspondances occultes et non par la causalité (p. 121). On regrettera pareillement de voir mises sur le même plan l'astrologie et la foi en la providence alors même que les travaux du Père Lenoble, pour ne citer que lui, ont admirablement démontré comment le christianisme renaissant se défiait de ce concurrent profane²⁹. En bref, nous savons maintenant, de façon indubitable grâce à Keith Thomas, que la religion a participé activement au « déclin de la magie ». Si l'on peut accepter l'humour de la formule suivante (p. 122) : « L'indifférence divine [...] était impensable. Le Seigneur était un activiste, et bien qu'il respectât les lois de la nature qu'il avait fixées, il demeurerait le Jéhovah de l'Ancien Testament » ; doit-on en conclure que « l'âge des miracles n'était pas encore passé », et évoquer l'instant d'après les éclipses et autres comètes qui apparaissent dans le ciel renaissant de 1500 à 1527 ? De même, la « paranoïa » retenue de façon prometteuse par le titre ne débouche que sur des évidences. L. B. Smith mentionne ainsi « la paranoïa instinctive d'une société dans laquelle le courtisan le plus expert et le plus performant croyait à l'existence d'ennemis, acharnés à sa perte » (p. 171). Dans sa généralité un peu vague, une telle formule ne pourrait-elle s'appliquer aussi bien à la horde sauvage freudienne, à la Cour d'Élisabeth ou, plus proche de nous, à l'université ? En d'autres termes, le mot paranoïa pêche à la fois par sa précision clinique et son caractère elliptique pour rendre adéquatement compte de l'Angleterre Tudor dont nous n'avons aucune raison de croire qu'elle comptait davantage d'excentriques en tous genres que n'importe quel autre épisode glorieux de l'histoire universelle. De fait, la question suivante reste sans réponse (p. 177) : « Qu'est-ce qui fait que l'Angleterre des Tudor est si différente, sur le plan cosmologique, éducatif, politique et psychologique, des siècles qui ont précédé ou qui ont suivi la période, alors qu'ils possèdent nombre de caractéristiques qui ont concouru à la paranoïa de l'époque des Tudor ou des premiers Stuart ? » Insondable mystère en vérité. On aurait cependant quelque mauvaise grâce à ne souligner que les aspects les moins probants d'un ouvrage profondément original et intuitif, rédigé en une langue savoureuse et versatile. Ainsi, l'auteur note avec drôlerie, au détour d'une page : « une petite dose de paranoïa peut s'avérer utile pour réussir sa carrière » (p. 38). Mais derrière ce goût des bons mots se profile un incontournable constat : dans son anachronisme volontaire, l'allusion à la paranoïa illustre l'une des obsessions majeures de l'Angleterre de la première modernité, la confluence des états du corps et des mouvements de l'âme, dépitée par la médecine humorale. La récurrence de la mélancolie — songeons à l'*Hamlet* de Shakespeare ou au traité de Robert Burton — témoigne assez de la conjonction de la pathologie et de la psychologie pour les Élisabéthains (p. 191) : « On sait beaucoup de choses au sujet du mélancolique Tudor, ce mécontent qui demeure l'un des papillons les mieux répertoriés de l'histoire. » La conspiration de Robert Devereux, comte d'Essex, contre la reine Élisabeth prolonge la morose dilection. Le beau comte, condamné à avoir la tête tranchée, aurait été la « proie d'une paranoïa induite par son environnement culturel et éducatif qui, alors qu'il se tient

29. Robert LENOBLE, *Mersenne ou la naissance de la mécanique*, Paris, Vrin, 1971.

aux pieds de l'échafaud en cette première année du XVII^e siècle, commence à perdre de son empire sur la politique » (p. 274). Reste sans doute à écrire, après cette paranoïa des Tudor, une pathologie des contemporains de Cromwell...

Bernard COTTRET.

Marie-Claude PHAN, *Les Amours illégitimes, histoires de séduction en Languedoc (1676-1786)*. Paris, Ed. du C.N.R.S., 1986. 16 × 24, 241 p.

Le livre de M.-C. Phan repose sur un matériau déjà classique pour l'historien et le démographe : les déclarations de grossesse. Cette recherche se situe dans la lignée du débat sur l'illégitimité. Mais l'attention accordée au poids des mots lui permet de dresser un tableau très vivant des techniques de séduction, de dénouer le fil des intrigues, bref de reconstituer « le vécu amoureux ». Le champ de l'enquête s'étend de 1676 à 1786 et recouvre toutes les juridictions carcassonnaises devant lesquelles ont été portés déclarations et procès. Les séries les plus riches ont été enregistrées à la sénéchaussée et sont très régulières à partir de 1743 : ce qui coïncide avec l'arrivée d'un nouveau lieutenant criminel Jean-François de Fornier, homme rigoureux mais relativement bienveillant à l'égard des filles enceintes. Les registres paroissiaux ont été consultés par sondages pour les deux paroisses de la ville basse : Saint-Vincent et Saint-Michel (dans cette dernière sont baptisés tous les enfants illégitimes nés à l'Hôpital général et beaucoup d'enfants « exposés »). La rhétorique judiciaire donne lieu à une judicieuse analyse. Selon M.-C. Phan, trois types de discours relatent les aventures qui aboutissent à une grossesse illégitime : la déclaration, la requête, le témoignage. Chacun de ces discours obéit à une logique propre : l'aveu se révèle d'une extrême banalité, tout empreint de sécheresse administrative, le plaidoyer au contraire adopte les accents du mélodrame, tandis que les propos des témoins réintroduisent une part de spontanéité.

Le portrait de la fille séduite ne surprendra pas. Sur les 268 plaignantes qui ont conçu leur enfant à Carcassonne, 52,6 % sont originaires de la ville, les immigrées viennent du Languedoc ou de la Guyenne limitrophe. 79 % de celles qui exercent un métier se disent servantes, les autres travaillent pour l'industrie textile ou pratiquent de petits métiers... Elles sont célibataires (90,8 %), ont moins de 25 ans (53,8 %) et sont souvent orphelines (37,6 %)... Le portrait des hommes incriminés renvoie à une plus grande diversité. Les artisans voisinent avec des bourgeois cossus mis en cause par leurs servantes. Dans cet ensemble complexe et mouvant, M.-C. Phan nous guide par une ingénieuse « typologie des amours » : « Il y a les amours franchement illégitimes, marquées par la clandestinité dans laquelle elles naissent et se développent et puis les amours notoires qui s'épanouissent au vu et au su de tous, comme les fréquentations aboutissant au mariage. Les unes sont illégitimes par essence, les autres souvent par malchance, par accident » (p. 43). Dans la première catégorie règnent les « amours domestiques », maîtres ou valets

qui abusent des facilités de la cohabitation et « les amours impatientes », viol par un inconnu... Les liaisons clandestines se présentent comme des aventures consenties et allient moindre brutalité masculine et moindre résistance féminine. Les couples ainsi formés peuvent être homogènes par l'origine sociale, mais lorsque les partenaires appartiennent à des milieux différents l'homme se situe presque toujours en position de supériorité. Une promesse de mariage conditionne le plus souvent une fréquentation au grand jour que les témoins décrivent comme un ensemble de comportements : assiduité de l'homme auprès de la femme, droit de visite s'il a reçu l'agrément de la famille, promenades en commun, embrassements, caresses... Mais quelle que soit l'origine sociale du père et le type d'aventure vécue, lorsque la fille lui avoue son état, celui-ci ne brille ni par la fidélité ni par le sens des responsabilités : 9,6 % des pères désignés prennent des dispositions pour aider leur compagne d'un moment. Ne jetons pas trop vite la pierre à la gent masculine : les femmes qui viennent devant le juge sont les désespérées, celles que l'on épouse ou qui obtiennent réparation n'apparaissent pas dans ce type de sources.

Au cœur des affrontements entre hommes et femmes, nous rencontrons un débat sur la représentation et la nature de l'honneur féminin. La femme souligne ses qualités : pudeur, réserve, passivité, victime de violence ou de promesses illusoires, elle déplore sa virginité perdue. La tactique de l'homme consiste à récuser son honnêteté et tend à établir qu'il a simplement profité des libéralités d'une débauchée. La fragilité de la situation féminine repose sur la dure loi de l'opinion. Même les filles violées optent pour le silence. Pariant sur l'absence de grossesse, elles choisissent de se taire. A l'éventuelle satisfaction de voir pendre leur agresseur, « elles préfèrent la sauvegarde de leur honneur », c'est-à-dire de leur réputation. En dépit des progrès de la confession et de l'examen de conscience, l'honneur relève des apparences sociales dans un monde régi par le regard du clan, de la communauté, des autres. Cette conception de l'honneur les entraîne à reculer le temps de l'aveu et les enferme dans l'angoisse, le silence et la solitude avant d'affronter le temps de la suspicion, du rejet, du mépris.

Cette histoire des mentalités collectives n'est pas immobile et le grand mérite du livre de M.-C. Phan consiste précisément à cerner les termes d'une lente évolution séculaire. Au cours du XVIII^e siècle s'atténue la verveur du discours masculin, tandis que progressent les aventures librement consenties par les femmes ainsi que la part des sentiments. Mais, curieusement, cette très relative liberté s'accompagne d'un net durcissement de la jurisprudence à l'égard des filles enceintes. Jusqu'en 1747, la plainte communiquée au procureur du roi était suivie d'un décret de contrainte par le corps contre le père désigné. A cette date l'intendant du Languedoc conteste ce qu'il considère déjà comme un abus. La règle « *creditor virgini* » est périmée. Le successeur de Fornier abandonne l'expression de « plainte » pour celle de « déclaration »... Les recueils de jurisprudence du siècle des Lumières dénoncent avec énergie les « déclarations mensongères » par lesquelles des femmes « impudentes » salissent la réputation « d'hommes respectables ». La crainte de la calomnie place la respectabilité masculine au-dessus du souci de l'enfant à naître. Il s'agit d'écarter la tache de la bâtardise, de préserver l'individu du scandale : « la valorisation de l'individu signe

la fin de la solidarité collective coutumière » (p. 221). Les structures d'accueil pour enfants abandonnés, la charité publique suffisent pour des femmes imprudentes. La législation révolutionnaire en matière de succession accorde des droits égaux aux enfants légitimes et aux enfants naturels, mais en multipliant — logiquement — les exigences sur les preuves de filiation, elle profite à un petit nombre « et voue à l'abandon la plupart des filles ainsi que leurs enfants » (p. 128). Cette analyse mériterait peut-être une approche plus détaillée du court terme révolutionnaire, mais en 1804 « le code civil tranche définitivement la question [...] en interdisant la recherche de paternité sauf en cas d'enlèvement et quand la date de celui-ci coïncide avec la date de la conception » (p. 128). Au total un livre riche et nuancé, écrit avec élégance et sympathie à l'égard des victimes de la séduction, mais qui s'inscrit dans une approche globale du vécu et contribue à préciser les contours d'une histoire de l'individu.

Monique COTTRET.

Keith Michael BAKER, *Condorcet. Raison et politique*. Préf. François FURET, trad. de l'anglais par Michel NOBILE. Paris, Hermann, 1988. 18 × 24, 623 p., bibliogr., index.

Les cendres de Condorcet, à jamais perdues mais diversement annexées ou stigmatisées tout au long du XIX^e siècle, trouveront-elles un Panthéon historiographique à la fin de celui-ci ? En France, la thèse de L. Cahen (Paris, Alcan, 1904) avait clos les débats sur la période révolutionnaire du grand homme. L'essor des techniques formelles dans les sciences économiques et sociales induisit un renouvellement de l'intérêt pour le prophète de la « mathématique sociale », science du perfectionnement de l'homme en société (voir les articles de F. Th. Guilbaud dans *Économie appliquée*, 1952, les livres de G. Granger, 1955, rééd., Paris, Odile Jacob, 1989, et de R. Rashed, Paris, Hermann, 1974).

L'essai de K. M. Baker, aujourd'hui traduit quinze ans après sa publication américaine, fournit la première tentative de synthèse des activités savantes et politiques de Condorcet, de sa jeunesse de géomètre à sa maturité de conventionnel. « From natural philosophy to social mathematics », le sous-titre original voulait résumer l'itinéraire intellectuel d'un Newton des sciences sociales inspiré par la philosophie anglaise. Baker, au passage, exhibait un contre-exemple de la périodisation de Foucault (*Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966).

Depuis 1974, l'activité savante et académique du géomètre Condorcet tout comme son rôle, au cours des années 1780, dans l'entretien de l'héritage du malheureux Turgot sont mieux connus (cf. « Études récentes sur Condorcet », *Revue de synthèse*, 3-4, 1988, p. 519-529). L'essai de K. M. Baker a dès lors un peu perdu de son actualité.

La traduction du texte anglais est assez agréable pour laisser ignorer au lecteur les réelles difficultés qu'elle comportait. Histoire du calcul des probabilités,

histoire de la philosophie, histoire intellectuelle, la rencontre de ces genres a certainement rendu l'entreprise délicate, d'autant que leurs traditions de langue anglaise et française ne coïncident pas. Les références ont été mises à jour, mais les deux annexes de l'édition originale ont été sacrifiées. C'est dommage pour la seconde, qui discutait les usages précoces de l'expression « science sociale ».

L'ouvrage alimente aujourd'hui le mouvement de l'histoire intellectuelle française qui se satisfait d'observer l'activisme de l'élite éclairée à la fin de l'Ancien Régime. Mais, cerner les retombées politiques des activités savantes à la veille de la Révolution exige une bonne reconstitution de la place de l'Académie des sciences dans le dispositif institutionnel monarchique du temps (voir les travaux de C. C. Gillispie ou bien ceux de D. Roche). K. M. Baker restreint trop ses critères aux objectifs intellectuels qu'il assigne à Condorcet.

Éric BRIAN.

Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde. I : Ethnologie et politique dans la France contemporaine ; II : Idéologies et politique dans la France du XIX^e siècle*. Paris, Gallimard, 1988. 14 × 22,5, 320 p. et 308 p. (« Bibliothèque des histoires »).

La publication d'un recueil des principaux articles écrits par un historien de renom permet, au-delà de la relecture de certains travaux parfois peu accessibles, de saisir de manière synthétique mais dans sa diversité les aspects d'une approche et d'une méthode historiques. Il ne s'agit donc pas de rendre compte ici de la dimension érudite de cet ouvrage mais seulement de souligner comment son auteur procède pour construire son objet d'étude, à savoir l'histoire politique de la France de la Révolution à la V^e République. En effet, malgré la diversité des approches, c'est bien l'histoire politique qui tient la place centrale à travers la dimension ethnologique (t. I) ou idéologique (t. II).

M. Agulhon le revendique : « Nous ne sommes pour notre part ni historien de l'art ni même historien de la ville, simplement historien de la politique, mais historien attentif aux formes d'expression de la politique tout autant qu'à son contenu et à ses batailles » (t. I, p. 102). C'est cette attention spécifique qui fournit l'unité profonde de ce recueil, au-delà des apparences d'un vagabondage revendiqué qui conduit le lecteur des Chambrées de Basse-Provence de 1850 au parti communiste de la Libération. La leçon, qui nous est ici enseignée par la pratique, c'est que l'étude des attitudes et de l'action politique doit inclure ou plus exactement être immergée dans un univers social et mental qui l'explique largement. Les enseignements de l'histoire des mentalités sortent ainsi de leur sphère, surtout culturelle, pour féconder des recherches plus attachées aux méthodologies traditionnelles. L'histoire des idées politiques ne peut se contenter d'une réflexion sur la production de ces dernières, mais doit juger de leur réception (voir en particulier la leçon inaugurale du Collège de France, t. II, p. 283-306). L'approche est alors plus difficile, plus incertaine quant à ses méthodes, ce qui explique, d'une part, cette impression d'une « histoire en chantier » vivante, où les inachèvements

sont plus nombreux que les résultats définitifs, et, d'autre part, la pluralité des lieux d'étude qui seule permet de saisir les formes du politique dans leur diversité. Les devises républicaines gravées sur les mairies tout autant que les mémoires d'Émile Ollivier doivent être mis à contribution.

Plusieurs motifs sont invoqués par M. Agulhon tout au long de son parcours pour expliquer cette évolution progressive de l'analyse du politique à laquelle il a tant contribué. La plus simple n'est peut-être pas la moins convaincante. L'épuisement des réflexions anciennes sur un XIX^e siècle particulièrement bien étudié a induit un glissement vers l'étude des temps plus actuels pour beaucoup d'historiens soucieux de problématiques et de méthodes. D'autres, dont l'auteur, ont au contraire essayé « d'en continuer l'étude en acceptant l'histoire floue mais renouvelée des problématiques socio-culturelles (t. I, p. 10). Il est alors intéressant de constater que ce déplacement des problématiques ne s'accompagne pas d'une pratique historique de nature différente. La méthode descriptive reste privilégiée et fournit l'essentiel des résultats. La constitution d'inventaires et l'élaboration de classifications empiriques déterminent l'organisation des réflexions et la nature des démonstrations. La prudence affichée dans la confrontation avec les autres sciences humaines (ethnologie, sémiologie, sociologie) en est une conséquence, de même que la tendance à définir l'historien comme le connaisseur privilégié de la réalité empirique, distinguée de la norme censée former et rendre compte de cette dernière. Enfin, la réticence est également sensible devant les « spéculations et les interprétations générales » considérées comme insuffisamment fondées sur le socle de l'érudition (t. I, p. 317-318, t. II, p. 306). Pourtant, les intuitions de M. Agulhon en ce domaine sont souvent pertinentes et pour le moins stimulantes. Aussi, puisque la méthodologie qu'il développe démontre amplement son efficacité par la mise en valeur de résultats significatifs, souhaitons que dans ses prochaines recherches, comme il l'annonce en programme, il confronte de manière moins marginale ces dernières avec ses problématiques et intuitions générales.

Jean-Yves GRENIER.

René SCHWOK, *Interprétations de la politique étrangère de Hitler. Une analyse de l'historiographie*. Préf. par Saul FRIEDLÄNDER. Paris, P.U.F., 1987. 15,5 × 24, 216 p., bibliogr., index (« Publications de l'Institut universitaire des hautes études internationales — Genève »).

Version remaniée d'une thèse de l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève, cet ouvrage a un double mérite : il complète utilement, dans le domaine de la politique étrangère, l'étude de Pierre AÏÇOBERRY sur *Les Interprétations du national-socialisme*³⁰ et éclaire le débat déclenché depuis 1985

30. Pierre AÏÇOBERRY, *La Question nazie. Les Interprétations du national-socialisme, 1922-1975*, Paris, Seuil, 1979 (« Histoire »).

en R.F.A. sur « l'historisation du national-socialisme » auquel l'auteur consacre une postface de trois pages.

La première partie qui traite de l'épistémologie et de l'évolution de l'historiographie du national-socialisme en Occident — la R.D.A. étant le seul pays de l'Est brièvement évoqué — permet de mieux comprendre les positions et oppositions des différents courants et leurs principaux représentants. On ne s'étonnera pas que près de la moitié de cette partie soit consacrée au poids du passé et de l'institution universitaire Outre-Rhin. Poids du passé également mis en lumière, mais dans un sens différent, chez les historiens anglais ou américains dont la plupart ont fui ou combattu le nazisme. Ceci est aussi le cas, dans une moindre mesure, pour la France dont l'auteur note la « faible production » en la matière et « la tendance à l'atténuation de la germanophobie » (p. 49). R. Schwok constate plus généralement l'absence d'interprétations nouvelles de cette historiographie en dehors de la R.F.A., conduisant ainsi les historiens d'autres pays à « reprendre sous une forme édulcorée les interprétations émises par leurs collègues de la R.F.A. » (p. 55).

La seconde partie (p. 59-140) esquisse une typologie des principales interprétations de la politique étrangère du III^e Reich, tandis que la troisième (p. 143-180) montre leur mise en œuvre dans l'analyse de l'attaque allemande contre la Pologne. On peut contester dans la typologie la multiplication des catégories, qui a pour effet de réduire à Allan Bullock celle des « intentionnalistes » — catégorie pourtant la plus représentative jusqu'à l'apparition des « fonctionnalistes » à la fin des années soixante. On peut regretter de même l'emploi d'une terminologie inutilement technique, voire de néologismes. L'ensemble est cependant clairement présenté avec des conclusions en fin de chapitres, de nombreux intertitres, une abondante bibliographie ainsi qu'un index des personnes citées. Cet ouvrage permet aux spécialistes, comme au public français peu averti en la matière, de mieux saisir les enjeux actuels de l'historiographie du national-socialisme.

Rita R. THALMANN.

Pierre BIRNBAUM, *Un Mythe politique : la « République juive » de Léon Blum à Pierre Mendès France*. Paris, Fayard, 1988. 16 × 24, 417 p., index.

Hypothèse de départ : seule la sociologie comparée des États peut aider à comprendre la forme spécifique que prend l'antisémitisme dans chaque histoire nationale moderne. Autrement, on risque de construire le fantasme d'un antisémitisme éternel ou au contraire d'en négliger les manifestations parce qu'elles se produisent là où on ne les attendait pas — c'est-à-dire là où un modèle construit d'après les spécificités d'un autre État empêchait de les attendre. Ainsi, les États-Unis (comme la Grande-Bretagne), pays à État faible et dont l'administration n'est guère un enjeu, ont surtout connu un antisémitisme social (clubs fermés) ou économique (stéréotypes shylockiens). L'Allemagne impériale avait un État fort

mais pratiquement inaccessible aux Juifs : leur intégration s'est faite par l'économie et la culture, et on a vu se développer un antisémitisme culturel dépeignant le sémite comme le corps étranger, oriental, qui menace l'unité du peuple — ce n'est que sous la République de Weimar que s'impose un véritable antisémitisme politique.

Le cas de la France est particulier : elle se dote d'un État fort qui émancipe les Juifs très tôt et construit un espace politique qui ne reconnaît juridiquement que les seuls mérites des citoyens, tout en délégitimant les particularismes ; il est donc possible à tous, bien plus qu'ailleurs, de faire carrière dans le service public, voire d'atteindre les « sommets de l'État » (auxquels P. Birnbaum consacra un autre ouvrage), à condition de distinguer soigneusement sphères publique et privée. Ainsi se constitue la matrice d'un franco-judaïsme très déterminé, dont l'auteur analyse les formes différentielles sur plus d'un siècle, et surtout de Blum à Mendès France. En face, Drumont, malgré les héritages apparents, « clôt une époque » : un nouvel antisémitisme naît, centré non sur le Juif d'argent, mais sur le Juif d'État — ce qui explique l'articulation de ce thème avec tous les discours qui visent justement à rompre le pacte républicain et à abattre l'État lui-même. L'hypothèse initiale est donc féconde, puisqu'elle permet de mieux distinguer, c'est-à-dire de mieux comprendre.

Pierre-François MOREAU.

Samuel BOWLES, Herbert GINTIS, *La Démocratie post-libérale : essai critique sur le libéralisme et le marxisme*. Trad. de l'américain William Olivier DESMOND. Paris, La Découverte, 1988. 14 × 22, 354 p. (« Cahiers libres »).

S. Bowles et H. Gintis, dans cet essai incisif, ont deux objectifs. Le premier est de montrer les échecs et les incapacités intrinsèques des conceptions libérale et marxiste dans leur analyse du politique. Le second est de proposer, à partir de cette critique et de l'idée qu'aucune société capitaliste ne peut être raisonnablement qualifiée de démocratique au sens strict (p. 21), une représentation de ce que pourrait être une démocratie post-libérale.

Il est reproché à la structure discursive du marxisme ses insuffisances majeures pour représenter les conditions de choix et la liberté individuelle. De plus, les termes de domination, exploitation et classe sont trop interchangeables, ce qui masque la spécificité des formes de domination non économique. La non-reconnaissance de l'existence d'un domaine privé résulte de l'identification de l'individu à la classe à laquelle il appartient, sans pour autant que la théorie marxiste soit capable de produire un concept satisfaisant de classe. Le rejet de la notion d'intérêts exogènes — l'un des termes clés de la philosophie, « intérêt », demande à être reconsidéré (p. 213) — comme constitutifs de cette dernière aboutit à l'une des affirmations essentielles de l'ouvrage : c'est à travers leurs actions que les individus se produisent eux-mêmes et produisent les autres (p. 46).

Autrement dit, la notion du devenir des groupes sociaux est postulée comme centrale dans la théorie politique. Quant à la théorie libérale, elle est rejetée car sa conception étatique limite l'objet de la théorie politique aux pratiques circonscrites par l'arène politique, excluant du même coup l'essentiel des rapports sociaux. En bref, ni le libéralisme, ni le marxisme n'ont jamais saisi la logique de l'action sociale et la dynamique des changements sociaux.

L'analyse concrète de ces derniers doit s'opérer, selon Bowles et Gintis, de manière privilégiée par la prise en compte des conflits, indice revendiqué d'une affinité avec le matérialisme historique (p. 57). Ces changements au sein du capitalisme libéral sont le produit de l'interaction de deux logiques contradictoires, celle des droits de la personne et celle du droit de propriété. Leur affrontement historique donne lieu à une succession de quatre compromis qui caractérisent des univers politiques successifs. Le « compromis lockiste », tout d'abord, d'après lequel l'harmonie sociale suppose de limiter aux seuls possédants la participation aux affaires politiques. Surtout européen, il fut rapidement remplacé aux U.S.A. par le « compromis jeffersonien » qui suppose un accès large à la propriété privée et une croissance économique qui, par la réduction des écarts sociaux, permettrait de concilier démocratie et propriété. Les progrès de l'industrialisation et des tensions sociales rendent caduque la vision de Jefferson, remplacée par le « compromis madisonien » dominant à la fin du XIX^e siècle. Il permet au petit nombre de dirigeants d'échapper à la mainmise de la multitude, même dans une démocratie libérale, par le maintien de coupures fondamentales chez les dominés, qui rend impossible la formation d'une majorité révolutionnaire. Très affaibli par la crise de 1929 et la guerre, il est remplacé par le « compromis keynésien ». En échange d'une participation relative des syndicats au processus économique et de la garantie du plein emploi et d'un salaire lié au progrès de la productivité, les travailleurs acceptent la domination économique et politique du capitalisme. Répétition temporaire dans le conflit des droits, le compromis keynésien est en échec avec la crise économique qui rend trop coûteuses les concessions économiques et sociales du capital. Le développement du monétarisme dans les années soixante-dix marque le retour de l'affrontement par le biais du marché.

L'économie se trouve donc au centre de l'affrontement entre citoyenneté et propriété. Il en résulte un impératif pour les deux auteurs : montrer que l'économie ne relève pas du seul domaine privé mais constitue un exercice du pouvoir politique aux conséquences sociales, extérieur à tout contrôle démocratique. C'est l'objet du chapitre 3 où est en particulier développée l'idée chère à Marx que le travail n'est pas une marchandise comme une autre, à l'opposé du postulat de la théorie néo-classique. Plus généralement, la critique des conceptions marxiste et libérale du politique exige de s'interroger sur la notion de pouvoir. Rejetant comme inutile l'idée d'une théorie générale du pouvoir, les auteurs définissent celui-ci en opposition à l'idée de « contrainte amorphe qui pèserait sur l'action », comme « une structure de règles donnant, retirant ou limitant le pouvoir des uns et des autres à des degrés divers » (p. 138). Ces règles peuvent s'incarner dans des institutions, des conventions ou des coutumes, comme celles qui régissent la domination de l'homme sur la femme longuement décrite au chapitre 4. C'est

cette notion de « pluralité de jeux en interaction » (p. 117) qui, au dire des auteurs, distingue le plus leur conception historique et structurale du pouvoir généré au sein du mode de production capitaliste. Définir l'individu suppose de le saisir dans l'action, comme produit d'un comportement et de pratiques (chap. 5). D'où l'importance politique majeure des discours car ils constituent la clé qui ouvre à la compréhension de la formation des acteurs sociaux collectifs. Or cette dialectique, à l'exception de quelques notables travaux comme ceux de W. Sewell sur le langage de la classe ouvrière française avant 1848, n'a pas été prise en suffisante considération. L'ouvrage se termine par une réflexion générale sur la démocratie post-libérale distinguée tant du libéralisme global, d'une part, où les libertés démocratiques sont vidées de leur substance par la liberté absolue accordée au capital et un ordre réel assuré par le marché, que du libéralisme néo-hobbesien, d'autre part, version moderne de l'ordre politique du Léviathan.

Cet ouvrage constitue un effort méritoire pour contribuer au renouvellement de la réflexion politique sur l'utilisation d'outils critiques construits à partir des théories marxiste et libérale. Ces apports sont nombreux et ouvrent des voies nouvelles, en particulier quant à la lecture politique de l'économique, dans une perspective très différente de celle envisagée par les théoriciens néo-classiques dans la ligne de travaux comme ceux de J. Buchanan. Il rencontre cependant deux types de limites, communes aux études critiques des sciences sociales qui se multiplient aujourd'hui. D'une part, les concepts éliminés comme ceux de classe ou d'intérêt, après une discussion à bien des égards pertinente, ne sont pas remplacés ni quant à leur contenu ni quant à leur place dans un système théorique qui a sa cohérence. D'autre part, conséquence logique, la méthodologie d'ensemble qui est proposée se définit plus de manière négative que par un contenu propre. Il en résulte un pragmatisme souvent revendiqué, apte à enrichir les analyses descriptives, mais qui reste insuffisant pour le développement de concepts comme ceux de pouvoir et d'autorité pour lesquels les définitions d'ensemble sont décevantes alors qu'ils constituent des pièces centrales de l'analyse.

Jean-Yves GRENIER.